

*Ministero degli Affari Esteri*

Ufficio Trattati ed Atti

33/474e

APPUNTO

- per il Segretario Generale
- per la Dir.Gen. Affari Politici
- per la Dir.Gen. Affari Economici
- per la Dir.Gen. del Personale
- per la Dir.Gen. dell'Emigrazione
- per la Dir.Gen. Relazioni Culturali
- per il Serv. Istituti Internazionali
- per il Serv. Affari Privati
- per il Serv. Economico Trattato
- per l'Ufficio del Contenzioso Diplomatico

Si rimette per notizia e per le eventuali osservazioni l'unita  
 2 copia della Nota Verbale n.98 del 1° marzo corrente di questa Am-  
 basciata di Francia con la quale, in applicazione dell'art.44 del  
 Trattato di Pace, il Governo Francese ha notificato l'elenco dei  
 Trattati Bilaterali dei quali desidera la rimessa in vigore.

L'Ambasciata si è riservata la facoltà di comunicare fino al  
 15 corrente una lista suppletiva delle Convenzioni che il Governo  
 Francese desiderasse parimenti di rimettere in vigore.

Roma, li

12 MAR 1938



*Televisi*

*Italia 12.3.1*

COPIE

AMBASSADE  
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE  
en ITALIE

N.98

NOTE VERBALE

\*\*\*\*\*

L'Ambassade de France a l'honneur de remettre ci-joint au Ministère des Affaires Etrangères une liste des conventions franco-italiennes que le Gouvernement français désire remettre en vigueur en application de l'article 44 du traité de paix.

Le Gouvernement français, estimant que l'état de guerre a abrogé le droit conventionnel franco-italien, considère qu'il s'agit, pour les conventions mentionnées dans cette liste, d'une remise et non pas d'un maintien en vigueur.

Toutefois, ce principe ne s'applique pas aux dispositions territoriales des accords à remettre en vigueur, qui, de même que les traités de limites non mentionnées dans cette liste, n'ont pas été affectés par l'état de guerre, sous réserve des modifications qui sont intervenues du fait du traité de paix.

L'Ambassade se réserve la possibilité de communiquer au Ministère, jusqu'à l'expiration du délai prévu à l'article 44 du Traité, une liste supplémentaire de conventions que le Gouvernement français souhaiterait également remettre en vigueur.

Elle saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères les assurances de sa haute considération.

Rome, le 1er mars 1948.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERE  
Palais Chigi

R O M E

L I S T E

des Accords franco-italiens à remettre en vigueur.

-----

24.3.1860	Turin	Traité de limites
24.3.1860	Turin	Traité sur la réunion de la Savoie et du Comté de Nice à la France.
23.8.1860	Paris	Convention sur la participation de la Savoie et du Comté de Nice à la Dette publique du Piémont.
7.5.1862	Paris	Convention sur les chemins de fer
19.2.1870	Paris	Convention sur l'assistance judiciaire
12.5.1870	Paris	Convention d'extradition
16.7.1873	Paris	Déclaration sur l'audition des témoins en justice
16.7.1873	Paris	Déclaration sur le sens de l'article 1 par.23 du Traité d'extradition du 12 Mai 1870
10.12.1874	Rome	Convention sur la délimitation de la frontière dans le tunnel des Alpes
1.1.1882	Paris	Déclaration réglant assistance à donner aux marins délaissés des deux pays
14.2.1885	Paris	Déclaration sur le régime des bureaux de douane frontière pour les produits passibles d'acquits à caution ou exportés sous bénéfice de primes et de drawbacks.
16.3.1887	Rome	Déclaration pour l'exercice des droits de revendication ou des droits de propriété industrielle
25.5. et 1.6.1891	Paris	Echange de notes: Restitution réciproque des armes et équipement militaires des déserteurs

*Handwritten signature*

22.10.1892 et 21.4.1893	Paris	Notes sur la législation des pièces émanant des agents consulaires respectifs
15.4.1904	Rome	Arrangement sur les remboursement et les transferts de fonds déposés à la Caisse Nationale d'Épargne de France et à la Caisse d'Épargne postale d'Italie
24.3. et 2.4.1906	Paris	Réglementation de détail et d'ordre pour l'exécution du précédent arrangement
12.10.1907 et 18.10.1907	Rome Rome	Echange de notes sur l'importation réciproque des médicaments et produits pharmaceutiques
18.1.1908	Rome	Convention pour déterminer les zones de pêche réservées respectivement aux pêcheurs français et aux pêcheurs italiens dans les eaux comprises entre la Corse et la Sardaigne
7.2.1908	Rome	Accord relatif aux mesures fiscales de contrôle à Lanslebourg et Bar
16.2.1910	Paris	Déclaration relative à la reconnaissance réciproque de la jauge indiquée dans les papiers de bord de leurs navires respectifs
15.6.1910	Paris	Arrangement relatif à la protection des jeunes ouvriers français travaillant en Italie et des jeunes ouvriers italiens travaillant en France
4.8.1912	Paris	Arrangement relatif au mariage des indigents
9.3.1916	Paris	Déclaration portant renonciation de l'Italie au régime des capitulations au Maroc
23.12.1923	Rome	Convention pour l'évaluation et la liquidation des indemnités dues par la suite du séjour des troupes italiennes en France et des troupes françaises en Italie

10.4.1924	Paris	Convention concernant la production et le commerce des graines de vers à soie
7.4.1926	Rome	Déclaration destinée à compléter les mesures prévues par la déclaration du 14 Février 1885 en ce qui concerne le mouvement des marchandises par la douane frontière
5.4.1927 18.5.1927	Paris Rome	Accord sur le service téléphonique
22.12.1928	Paris	Accord sur le service automobile de part et d'autre de la frontière
3.6.1930	Rome	Convention sur l'exécution des jugements en matière civile et commerciale
3.6.1930	Rome	Déclaration sur la protection réciproque contre la concurrence déloyale
3.3.1931 et 17.4.1931	Paris	Echange de notes au sujet de la dispense réciproque du visa consulaire sur les factures visées en France par les Chambres de Commerce et, en Italie, par les Conseils Economiques provinciaux
9 et 16.6.1931	Paris	Accord pour la délivrance réciproque des actes d'état-civil
1.7.1931	Rome	Echange de notes au sujet de la reconnaissance réciproque pour l'importation et le commerce des huîtres en provenance d'un des deux pays, de la validité des certificats d'origine et de santé délivrés par les autorités compétentes de ce pays.
25.5.1932 et 15.6.1932	Rome	Echange de notes pour simplifier la procédure suivie à l'occasion des visites des navires de guerre
13.8.1932	Rome	Arrangement pour la rédaction de l'article 7 du Traité de Travail du 30 Septembre 1919 au sujet des agents de chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways

*Handwritten signature* //

- 21.1.1933 Rome Arrangement relatif au règlement du 13/8/32 pour l'exécution de l'art.7 du Traité de Travail du 30 septembre 1919 au sujet des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways
- 19.15.1933 Paris Convention sur la circulation d'automobiles dans la zone frontière
- 15.5.1936 Paris Convention sur l'entretien et la réparation des bornes et marques de frontière
- 20.5.1936 Accord pour la communication réciproque des décisions pénales
- 24.12.1936 Paris Convention concernant le Bois Farnèse à Rome et l'Hôtel Doudeauville à Paris
- 6.7.1937 Paris Arrangement pour faciliter l'admission des stagiaires dans les deux pays.

Tout

12